

Liste de contrôle

Petits travaux sur les toits

(travaux jusqu'à 2 jours/personne)



Vos collaborateurs et vous-même travaillez-vous en toute sécurité sur les toits?

Les accidents liés aux travaux sur les toits ont souvent des conséquences catastrophiques. Mieux vaut alors adopter un comportement conforme aux règles de sécurité.

Les principaux dangers sont:

- les chutes (trébuchements, glissades, pertes d'équilibre)
- l'effondrement du toit
- les chutes depuis la bordure du toit

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

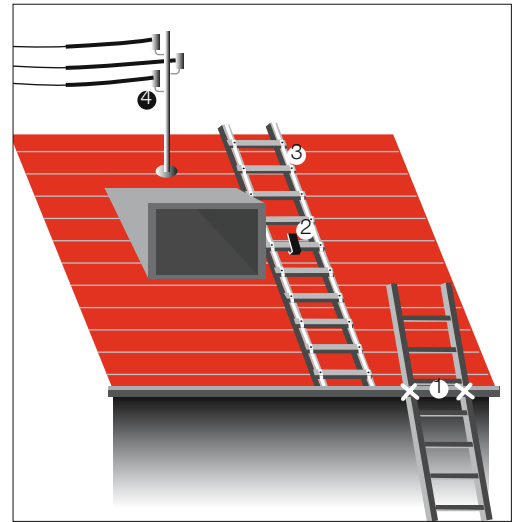
Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veillez les noter au verso.

Accès au toit

1 Les échelles simples dépassent-elles d'au moins 1 m le bord du toit et sont-elles assurées contre un renversement latéral?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
2 Les échelles de couvreur reposent-elles sur une surface résistante et sont-elles assurées contre les risques de glissades?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
3 Les échelles de couvreur avec échelons cloués sont-elles équipées de bois de remplissage entre les échelons ou de rubans métalliques allant d'un bout à l'autre des montants?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
4 Les installations électriques situées dans les zones d'accès et de travail sont-elles isolées ou protégées d'une autre manière contre tout contact fortuit?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Les numéros de cette illustration renvoient aux questions ci-contre.

Protection contre les chutes depuis la bordure du toit

5 Utilise-t-on au minimum une corde d'assurance lors de travaux sur des toits plats (pente entre 0° et 25°) et en cas de risques de chute d'une hauteur supérieure à 5 m?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
6 Lorsque la pente du toit est comprise entre 25° et 60° et la hauteur de chute est supérieure à 3 m, utilise-t-on systématiquement des cordes d'assurance et, dès que la pente dépasse 40°, des échelles de couvreur également?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
7 Utilise-t-on une plate-forme de travail mobile lorsque la pente du toit est supérieure à 60° et que la hauteur de chute dépasse 3 m?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
8 En cas de risques de glissades, utilise-t-on toujours (c'est-à-dire quelle que soit la hauteur de chute) des cordes d'assurance?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

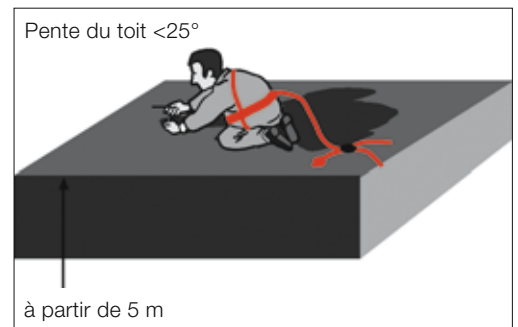


Figure relative à la question 5

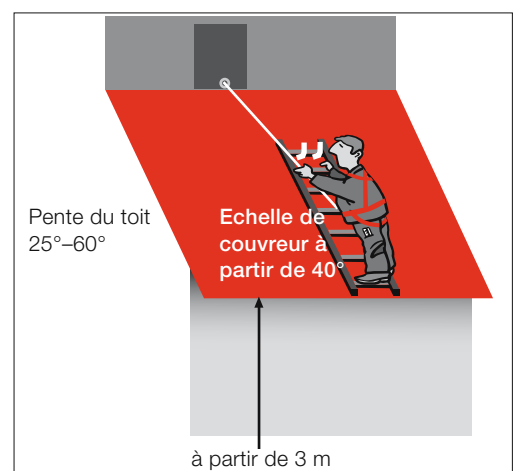
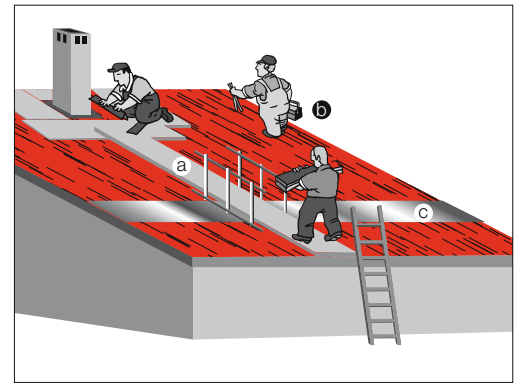


Figure relative à la question 6

Protection contre les chutes à l'intérieur du bâtiment

9 L'ensemble du toit est-il praticable et résistant?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
10 Sur les surfaces de toiture non résistantes à la rupture, travaille-t-on exclusivement à partir de passerelles?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
11 Utilise-t-on systématiquement des passerelles lorsque des charges lourdes doivent être transportées sur des surfaces de toiture de résistance limitée à la rupture?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
12 Les surfaces de toiture non résistantes à la rupture situées dans la zone de travail sont-elles clôturées, couvertes ou assurées avec des filets de protection?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



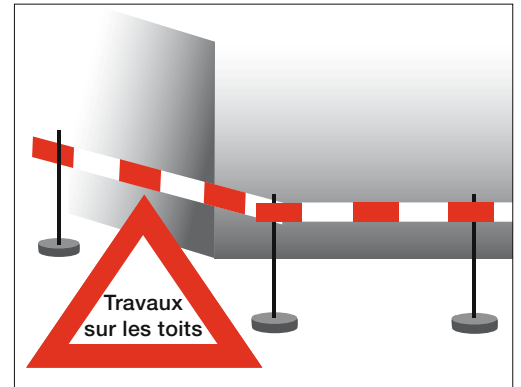
a Largeur min. 0,6 m.

b Les surfaces de toiture déclarées «praticables, de résistance limitée à la rupture» sont accessibles sans passerelle.

c Surface non résistante à la rupture, non praticable.

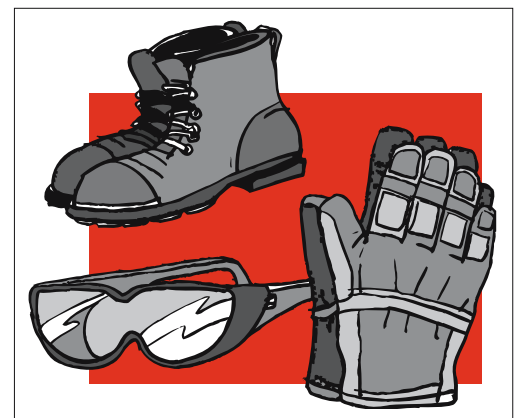
Mise en danger de tiers

13 S'assure-t-on que des tiers ne peuvent être mis en danger par la chute d'objets?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
14 La zone dangereuse est-elle clôturée et signalée?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non



Organisation / Formation / Comportement

15 Les moyens auxiliaires (échelles, outils, petits appareils, moyens de protection) sont-ils régulièrement contrôlés et, le cas échéant, remplacés?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
16 Le personnel est-il formé et informé en matière de sécurité lors de travaux sur les toits?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
17 Les supérieurs contrôlent-ils le respect des règles	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
18 Les supérieurs rappellent-ils aux collaborateurs, au moins une fois par année, les dangers provenant: <ul style="list-style-type: none"> - des oublis - des habitudes - d'une sous-estimation des risques? 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
19 Les équipements de protection individuelle (lunettes de protection, gants, harnais et cordes) sont-ils disponibles à tous les postes de travail et sont-ils utilisés?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

